



Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: Mauritanie

Document de Projet

Titre du Projet : **Appui aux capacités nationales de planification**

Effet(s) UNDAF: Axe stratégique 1. La bonne gouvernance est assurée

Effet(s) attendus Programme de Pays: La modernisation de l'administration est appuyée et mise en œuvre et les institutions de contrôle disposent des outils et compétences pour jouer leur rôle.

Une stratégie de développement à long terme est conçue et opérationnalisée à travers un processus consensuel

Produit(s) attend(s): Une stratégie nationale d'aménagement du territoire est élaborée

Elaboration d'un CSLP consensuel et fondé sur les droits humains

Partenaire de mise en œuvre : MAED

Parties Responsables : PNUD, MAED

Brève Description

Le projet se propose d'assister les acteurs nationaux à élaborer une vision partagée du développement à long terme du pays, à travers un processus participatif, impliquant la société civile, le secteur privé, les pouvoirs publics et les partenaires extérieurs. L'objectif est de concourir au renforcement du consensus national, réduire les incertitudes, anticiper le changement et y préparer le pays. A l'issue de l'exercice, un cadre de référence permettant d'élaborer des stratégies à court, moyen et long terme devrait être identifié. L'objectif en est, également, de contribuer à réduire les disparités de développement, à la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire et de structuration de l'espace national. Le projet se propose, enfin, d'appuyer l'élaboration d'un CSLP consensuel et fondé sur les droits humains, notamment par un meilleur ciblage des groupes vulnérables.

Période du Programme:	2009/2010	2009 AWP budget:	349 000 \$
Key Result Area (Strategic Plan):	Strengthening accountable and responsive governing institutions	Total ressources requises	_____
Fostering inclusive participation		Total ressources allouées :	349 000 \$
Atlas Award ID:	57231	• Régulière	349 000 \$
Date début:	2006	• Autre :	_____
Date fin	2009	o BAD	_____
Date réunion PAC	14/06/2005	o Gouvernement	_____
Arrangements de Gestion	NEX		

Approuvé par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) :

Approuvé par le PNUD :

Yahya Saidane



I. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année : 2009

Produits attendus baseline, indicateurs associés et cibles annuels	ACTIVITES Lister les activités et les actions associés	CHRONOGRAMME				RESPONSIBLE PARTY	BUDGET		
		Q	Q	Q	Q		Source de fonds	Description Budget	Montant
		1	2	3	4				
Produit 1. Une stratégie de développement à long terme est élaborée et validée <i>Baseline : pas de stratégie</i> <i>Indicateur : existence d'un document de stratégie</i> <i>Cible : Elaboration d'un document de stratégie</i> <i>Effet Programme en relation : Effet ICPAP</i>	1. Elaboration des scénarios prospectifs de développement Etablissement des TDR de l'exercice Formation de l'équipe du projet sur les outils d'aide à la construction des scénarios Analyse des stratégies des acteurs Analyse morphologique du système Probabilisation des scénarios Validation des scénarios					PNUD	71300 Local Consultants	5200	
						PNUD	71200 International Consultants	8000	
						PNUD	72100 Workshops	13600	
						PNUD	72100 Workshops	13 600	
						PNUD	72100 Workshops	13 600	
						PNUD	72100 Workshops	6000	
						PNUD	72100 Workshops	10 000	
	2. Validation de la stratégie et opérationnalisation de la stratégie					PNUD	71200 International Consultants	7 500	
							71300 Local Consultants	2 500	
						PNUD	72100 Workshops	2600	
	5. Formation et Appui technique						71600 Travel	5400	
							71400 Contract services individual (coordinateur, AAF et chauffeur)	62 000	
Produit 2 Une stratégie nationale d'aménagement du territoire est élaborée <i>Baseline : pas de stratégie</i> <i>Indicators : existence d'un document de stratégie</i> <i>Cibles: Elaboration d'un document de stratégie</i> <i>Effet Programme en relation : Effet ICPAP</i>	1. Diagnostic et analyse de la situation					PNUD	71300 Local Consultants	20 000	
	2. Analyse des déterminants de l'aménagement du territoire, Formulation d'une vision à long terme et définition de stratégies opérationnelles					PNUD	72100 Workshops	15 000	
							71200 International Consultants	35 000	

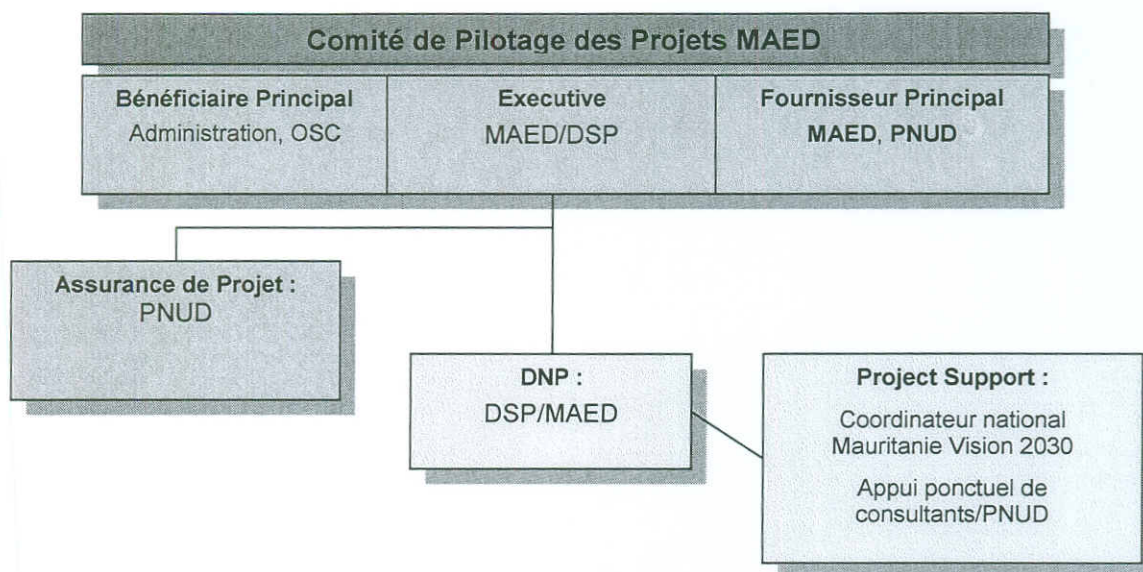
25

<p>Produit 3 Le CSLP est consensuel et fondé sur les droits humains</p> <p><i>Baseline : CSLP peu sensible à l'approche basée sur les droits CSLP peu participatif</i></p> <p><i>Indicators :</i></p> <p><i>% d'acteurs formés à la HRBA</i></p> <p><i>Existence et qualité des propositions issues des OSC</i></p> <p><i>Cibles: 80% des acteurs formés</i></p> <p><i>Formulation de propositions de la société civile</i></p> <p><i>Effet Programme en relation : Effet ICPAP</i></p>	<p>1. Formation des acteurs du processus de révision du CSLP à l'approche basée sur les droits</p> <p>1. Formation des acteurs du processus de révision du CSLP à l'approche basée sur le genre</p> <p>2. Concertation des OSC et des acteurs locaux sur les priorités nationales de développement</p> <p>4. Elaboration d'une stratégie de renforcement des capacités de la société civile</p> <p>5. Célébration des journées internationales (droits de l'Homme, droits de l'enfant, des femmes...)</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD</p>	<p>71200 International Consultants 71300 Local Consultants 72100 Workshops</p> <p>71200 International Consultants 72100 Workshops</p> <p>71300 Local Consultants 72100 Workshops</p> <p>71300 Local Consultants</p> <p>72100 Workshops</p>	<p>20 000 8 000 16 000</p> <p>12 000 8 000</p> <p>10 000 30 000</p> <p>15 000</p> <p>10 000</p> <p>349 000</p>
TOTAL \$				

25

II. ARRANGEMENTS DE GESTION

II.1 structure de gestion du projet



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP ;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires ;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille du renforcement des capacités nationales de planification sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine du renforcement des capacités de planification ;
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire ;
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus.

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Le directeur des stratégies et politiques/MAED, Président
- Le directeur de l'aménagement du territoire, membre
- Le directeur de la modernisation de l'administration/SEMATIC, membre
- Le directeur des droits de l'Homme, membre
- Le représentant de la CNDH, membre
- Les représentants de la plate-forme des acteurs non étatiques et du cyberforum de la société civile, membres
- Le représentant de ICC (initiative citoyenne pour le changement), membre
- Le représentant du PNUD, membre
- Les représentants des bailleurs de fonds intéressés (Coopération espagnole, Banque mondiale, etc.), membres.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

Le Coordinateur de projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, il assure la coordination de l'ensemble des activités du projet suivant les termes de référence ci-joint. A cet effet, il est responsable de la réalisation des plans de travail et des différents rapports d'activités.

II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

III. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisations des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.

- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

IV. CONTEXTE LEGAL

Ce document, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui y est intégré par renvoi, constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'y appliquent.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, ainsi que les biens du PNUD sous sa responsabilité, reposent sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;

- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications, si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document ".